

La Terreur blanche à Nîmes

1815

extrait l'Histoire de Nîmes par P.L. Baragnon père, 1832

Tome IV, pages 259 à 302

Début juillet, on apprit que le roi approchait de Paris, que le gouvernement provisoire avait adressé, le 7 juillet 1815, un message aux chambres pour leur déclarer que les puissances alliées avaient pris rengagement de rétablir Louis XVIII sur le trône ; que l'on devait donc s'attendre à le voir au premier jour entrer dans sa capitale. En effet, le même jour 7 juillet, une ordonnance royale prescrivait à tous les fonctionnaires destitués pendant les cent jours de reprendre leurs fonctions, et, le lendemain 8, le roi était à Paris.

Le surlendemain 10, M. de Bernis apprit au conseil municipal de Nîmes une nouvelle qu'il ne pouvait ignorer ; il le somma d'avoir à arborer le drapeau blanc et à faire reconnaître l'autorité royale. « *Si contre notre attente disait-il, les mauvais esprits qui continuent d'influencer votre ville, vous portaient à vous refuser au seul parti honorable qui vous reste, nous vous le disons avec douleur, nous vous dénonçons la rupture de l'armistice, à dater d'après-demain 12 juillet à quatre heures du matin ; de manière que l'état d'hostilité recommencera le lendemain 13, aussi à quatre heures du matin.*

Nous vous conjurons, Messieurs, d'épargner à votre ville, comme à nous, cette cruelle nécessité. Nous vous déclarons qu'ayant fait tout ce qui était en notre pouvoir, vous demeurerez seuls responsables des malheurs que nous avons voulu éviter (1). »

(1) Selon M. Madier-Montjau, l'armée de Beaucaire était impatiente de combats pour arriver au butin, aux vengeances, aux prétextes de traiter Nîmes comme une ville prise d'assaut, et d'exterminer les protestants. Elle regrettait l'armistice.

Je ne veux pas accuser, ajoute-t-il, MM. de Calvière et de Bernis d'avoir partagé ces regrets, d'avoir fait ces barbares calculs. Ce que je ne puis taire, c'est qu'ils dénoncèrent l'armistice et annoncèrent les hostilités pour le 13.

Oui, sans doute, ils dénoncèrent l'armistice le 10, mais pour le 13 seulement. Le roi était à Paris depuis le 8 ; il était temps sans doute que Nîmes rentrât sous son obéissance. Mais, quoique, aux termes de la convention, les hostilités eussent du reprendre le 13, les chefs militaires de Beaucaire, connaissant la position de Nîmes, attendirent que Gilly eût évacué la ville. Ils laissèrent aux autorités locales le soin d'arborer le drapeau blanc, espérant sans doute que le mouvement s'opérerait sans secousse. Si leurs calculs ont été trompés, du moins on ne leur fera pas le reproche d'avoir provoqué l'effusion du sang, puisqu'ils ne marchèrent sur Nîmes que le 18, lorsque le conseil municipal demanda leur présence.

M. Madier-Montjau a trouvé le secret de calomnier jusques à la lenteur que mirent les commissaires à arriver à Nîmes avec les troupes qu'ils commandaient. Après leur avoir fait un crime d'avoir dénoncé l'armistice le 13, il leur en fait un second d'avoir évité toute espèce d'hostilités.

On ne répondit à ce message de paix qu'en faisant proclamer en grande pompe Napoléon II par la garde urbaine, les fédérés et les troupes irrégulières qui inondaient encore Nîmes. Tout porte à croire que l'autorité fut entraînée par les ordres du général Gilly dans une démarche qu'elle désapprouvait. La position de Nîmes devenait, en effet, à chaque instant plus critique ; les royalistes y étaient insultés ; plusieurs d'entre eux, fuyant une ville où ils ne trouvaient plus de sûreté, vinrent grossir le rassemblement de Beaucaire, et excitèrent le ressentiment de ceux qui s'y trouvaient déjà, en les alarmant sur le sort de leurs familles.

Dans cet état d'effervescence, les chefs de l'armée de Beaucaire, malgré la dénonciation de la rupture de l'armistice, crurent devoir suspendre leur mouvement.

Dans la nuit du 14 au 15, Gilly évacua la ville avec les chasseurs à cheval et les bandes de la Gardonnenque, et fut suivi par plusieurs gardes urbains collets jaunes. Il prit d'abord position sur la route d'Anduze, n'y séjourna que quelques heures, et dispersa son escorte.

Les chasseurs se dirigèrent par des routes détournées sur le Saint-Esprit ; Gilly chercha d'abord un asile dans les environs d'Anduze, et se réfugia bientôt dans les Cévennes, où il pouvait compter sur la discrétion de ses partisans (1).

(1) Les amis du général Gilly publièrent, pour dérouter toutes recherches, tantôt qu'il avait gagné la Suisse, tantôt qu'il avait atteint les États-Unis d'Amérique ; le fait est que, pendant plus d'une année, et presque jusqu'à l'époque où le duc d'Angoulême sollicita sa grâce et la révision du jugement qui le condamnait, il est ragé caché dans le département de la Lozère, canton de Sainte-Croix.

Le baron Ruggieri (*Préfet du Gard des 100 jours*), par une proclamation du 15 juillet, annonça le retour de Louis XVIII. Elle contenait l'éloge le plus touchant du monarque, rendu, disait-il, aux vœux de la France. Ce qui n'empêcha pas le préfet de prendre la fuite le même jour pour se soustraire au ressentiment de ses administrés (1).

(1) Pendant sa courte administration, le baron Ruggieri s'était comporté avec une dureté sans exemple, et n'avait accueilli qu'avec des menaces les réclamations des royalistes.

Un courrier, arrivé le même jour 15 juillet, avait porté l'ordre de faire reconnaître l'autorité royale ; ce ne fut cependant que le lendemain 16, que le drapeau blanc parut sur les édifices publics. Quelques particuliers l'avaient arboré la veille, dès qu'ils eurent connu la proclamation du préfet ; mais la garde urbaine fit feu sur leurs maisons et sur les citoyens qui osèrent mettre la cocarde blanche. Un garçon boulanger fut tué sur le seuil de la boutique de son maître ; il reçut le coup de fusil destiné à un autre (1).

(1) Sur tous ces faits on peut consulter la brochure que nous avons déjà citée si souvent : Couses des troubles, page 23. Le garçon boulanger qui fut tué s'appelait Jean Vignolle.

Le corps municipal proclama enfin Louis XVIII le 16, en présence de la troupe muette et des gardes urbains, obligés de céder à la force des événements ; mais la tranquillité de la ville n'en devenait que plus précaire ; on ne pouvait compter sur aucune force armée pour maintenir la paix ; la garde urbaine menaçait à chaque instant de tirer sur les citoyens ; les soldats de la ligue se gardaient dans leurs casernes, et leur artillerie restait braquée sur les avenues (1).

(1) M. Durand, lieutenant des canonniers de la garde urbaine, et qui n'est point suspect, crut devoir se justifier personnellement de ce fait, et répandit, en 1816, un mémoire imprimé, dans lequel on remarque le passage suivant :

« Le drapeau blanc venait d'être arboré à la mairie. Les gendarmes avaient pris la cocarde blanche. Cet événement déplut à un grand nombre de canonniers et à d'autres personnes assemblées sur la place de la Caserne. Témoin de leurs propos séditieux, je courus en informer M. le maire, qui vint avec moi pour les contenir. Nous les aperçûmes de loin faisant écarter la foule, je me portai de suite aux pièces de canon. Je m'aperçus qu'on avait chargé une pièce à mitraille en mon absence ; l'insurrection était à son comble et le danger était extrême. On ne se préparait à rien moins qu'à tirer sur les gendarmes et sur le peuple qui les environnait : la pièce était tournée contre eux. Le général Malmont s'était opposé vainement à cette entreprise : on l'avait insulté. Je me jetai sur la pièce, en disant qu'on aurait plutôt ma vie que de faire feu ; les furieux n'entendaient pas raison ; j'arrêtai souvent le bras du second servant qui voulait toujours mettre feu, et qui y était encouragé par une foule de ses camarades ; j'enlevai alors les étoupilles, etc. »

Le 17, la ville présentait le même aspect, mais les royalistes prenaient courage ; les émigrés rentraient dans leurs foyers, les gardes urbains abandonnèrent leurs postes, à peine resta-t-il quelques hommes au corps-de-garde de la commune : les citoyens s'animèrent dans plusieurs quartiers et s'organisèrent spontanément en compagnies. On ne saurait dissimuler que, l'autorité n'ayant pas dirigé ce mouvement, toutes les compagnies qui se formèrent, surtout celles des faubourgs où les passions étaient encore flagrantes le ressentiment des vexations des cent jours existait dans toute sa force, ne

furent pas animées par le même esprit et guidées par des intentions toujours pures dans le choix de leurs chefs (1).

(1) Une compagnie se forma sous le commandement d'un nommé Dupont, simple travailleur de terre, et qui a acquis depuis une si funeste célébrité sous le nom de Trestailons. Son existence ne fut pas heureusement de longue durée.

Dans cette position, et dans la matinée du 17, lorsque le corps-de-garde de la commune devenait désert, une réunion de citoyens se présenta à M. Daunant, maire de la ville, lui offrit de se réunir en compagnie pour défendre, s'il le fallait, la maison-commune, et y maintenir l'ordre. Le maire accueillit avec joie cette offre ; on put lui présenter dans peu d'instants une liste d'environ soixante hommes sûrs et dévoués. Le maire engagea lui-même, les gardes urbains qui se trouvaient en petit nombre au corps-de-garde, à céder leurs fusils ; il en fit distribuer plusieurs autres qui se trouvaient dans les bureaux de la commune et la compagnie s'arma.

Il lui fallait un chef. Il est naturel, dit-on au maire, que ce soit votre fils qui nous commande ; il approuva cette idée et fit dire à ce dernier, aujourd'hui premier président à la cour royale de Nismes, de se rendre à la commune (1).

(1) Nous fûmes chargé personnellement du message, et assez heureux pour réussir dans notre mission.

Il y vint, prit le commandement, le trouva dans quelques heures au dessus de ses forces, et le maire pria alors lui-même M. Baragnon père, avocat, de vouloir bien s'en charger.

Ces précautions maintinrent pendant la journée l'ordre dans les environs de l'Hôtel-de-Ville ; mais tout le reste de Nismes était dans l'agitation. Les compagnies irrégulièrement formées en sillonnaient les rues et achevaient de s'organiser ouvertement sur les avenues et les promenades. Des désarmements partiels et sans ordre commencèrent à s'opérer.

La troupe restait toujours renfermée dans ses casernes ; l'artillerie, gardée par deux piquets nombreux, était en avant de la porte la plus rapprochée de l'ancien cours ; les bouches à feu menaçaient l'avenue de l'Esplanade ; le corps des gendarmes à cheval s'était mis en bataille, faisant face aux casernes, ses derrières appuyés à l'île des Carmes ; un rassemblement nombreux qui grossissait à chaque instant occupait toutes les avenues de l'enclos Mathieu, celles du Cours, de l'enclos Rey et même de l'Esplanade. Il se resserrait à chaque instant, malgré les efforts du général Malmont, et la résistance que lui opposaient quelques gendarmes détachés qui parcouraient le cercle. La troupe frémissait de rage, menaçait de faire feu et n'écoutait plus la voix du général. Dans ces circonstances, et vers les cinq heures du soir, le maire pria le commandant du poste de la commune de se rendre aux casernes pour se concerter avec le général Malmont qui offrait de faire conduire l'artillerie à l'Hôtel-de-Ville, espérant apaiser par cette condescendance l'effervescence du peuple. Pour donner plus de poids à l'envoyé du maire, il fut accompagné par M. Gaillard père, négociant respectable et conseiller municipal.

Ils percèrent tous les deux avec peine le cercle de populace et de troupes qui entourait les casernes, parvinrent jusqu'au général, qui les engagea, en effet, à mettre sous les armes la compagnie bourgeoise réunie à la commune, à la grossir de tous les citoyens bien connus et zélés pour l'ordre, qui voudraient se joindre à eux, et à se transporter sur-le-champ aux casernes où l'artillerie leur serait livrée dans l'unique but d'éviter l'effusion de sang.

L'on s'empressa de se rendre aux vœux du général ; tous les citoyens de garde à la commune prirent les armes et formèrent leurs rangs ; de nouveaux auxiliaires vinrent les joindre (1) ; le maire contribua encore à les armer : mais une heure s'écoula et les minutes étaient précieuses.

(1) Un fait qui ne sera point dénié, c'est que le but du mouvement de cette compagnie était si bien connu que tout ce qui était ami de l'ordre s'empessa de s'y joindre. Des protestants se mirent dans ses rangs ; nous y aperçûmes, nous qui la commandions, MM. Bousquet-d'Azémar et son fils. Nous les engageâmes à se retirer en leur faisant sentir les dangers qu'ils couraient ; ils se rendirent à notre avis au moment même où nous quitions la place de la Commune.

Au moment où cette troupe, protégée par les vœux d'une autorité non suspecte, se mettait en mouvement, des coups de feu se firent entendre. Les officiers du corps que commandait le général Malmont avaient désapprouvé son projet de livrer l'artillerie ; ils méconnaissaient ses ordres ; les canons étaient rentrés dans les casernes ; la troupe avait fait feu sur les citoyens ; déjà plusieurs morts étaient étendus sur la place déserte (1), et l'on pouvait apercevoir, de l'Esplanade, les fenêtres des casernes garnies de soldats armés, tandis que les citoyens se retranchaient derrière les ruines de l'ancienne salle des spectacles, l'île de l'Orange, et dans les rues voisines des casernes.

(1) Plusieurs citoyens périrent. Toutes les brochures du temps ont compté parmi les morts les nommés Mazoyer, Sadoul, Dussault et Castor. Il y eut plusieurs blessés.

La compagnie de l'Hôtel-de-Ville, forte de la mission qu'elle avait reçue, continua sa marche; elle crut par prudence devoir s'abriter de l'île de l'Orange qu'elle gagna en suivant le boulevard des Calquières, (*actuel Amiral Courbet*) et se réunit sur ce point à la gendarmerie qui lui offrit sa coopération. Elle essaya vainement d'envoyer des parlementaires pour réclamer l'exécution des promesses du général ; ils furent repoussés avec menaces de tirer sur eux.

Des coups de feu sillonnaient, de temps à autre, la place des Casernes ; les soldats placés aux fenêtres se tiraillaient avec le peuple posté aux avenues. Dans cette lutte, un ou deux soldats furent tués, quelques hommes et une femme furent blessés parmi le peuple (1).

(1) C'est alors que fut tué le nommé Maurice, maçon.

Au milieu de cette crise, le tocsin sonnait sans ordre à toutes les églises ; le détachement posté derrière l'île de l'Orange, grossi par une foule d'arrivants, crut devoir se porter aux moulins à vent pour maintenir la troupe dans les casernes, et l'empêcher de s'emparer d'une position de laquelle elle eût pu foudroyer la ville (1).

(1) Peu de jours auparavant l'artillerie était restée postés sur les hauteurs des moulins à vent, et menaçait la ville. C'est un fait qui ne saurait être dénié.

Au même instant, un exprès était dépêché à M. de Vogué à Uzès, avec prière d'accourir à Nismes, à la tête des forces qu'il commandait. Le conseil municipal envoyait successivement estafette sur estafette au général des forces royales à Beaucaire, pour presser l'arrivée de l'armée : il dépêcha M. Layre, qui arriva à Nismes à onze heures du soir, trouva des postes armés établis sur toutes les avenues des casernes, et se transporta à la commune où les conseillers municipaux étaient en permanence..

Le commandant du corps campé aux moulins à vent, que les événements et les ordres du maire avaient, en quelque sorte, porté involontairement à la tête du mouvement, reçut l'invitation de se rendre à la commune pour se concerter avec M. Layre. Il s'y rendit, et celui-ci apprit au conseil que le général et les officiers renfermés dans les casernes demandaient à capituler. Il fut résolu d'écouter leurs propositions.

M. Layre entra dans les casernes en parlementaire, suivi de deux officiers ; il exigeait que

la troupe mît bas les armes. Elle s'y refusa : l'autorité des généraux et des officiers était méconnue ; la conférence fut rompue, et chacun reprit ses postes (1).

(1) On a écrit que plusieurs gardes urbains, collets-jaunes, étaient dans les casernes avec les soldats : le fait est faux. Comment auraient-ils pu échapper à la mort ? Les casernes furent investies à la chute du jour, et dès le lendemain le peuple s'y précipita. Il est vrai que plusieurs d'entre eux, prévoyant les événements et craignant pour leur sûreté, avaient suivi, dès le 15, le général Gilly.

Quelques heures après, la capitulation proposée fut acceptée par les assiégés. Il fut convenu que les officiers conserveraient leur épée, mais que les soldats sortiraient sans armes avec leurs sacs. Il est difficile de peindre, à cette nouvelle, la fureur des soldats ; ils enclouèrent l'artillerie, plusieurs brisèrent leurs armes et jetèrent leurs munitions dans le puits des casernes.

Le détachement de citoyens qui gardait les moulins à vent, et dans lequel l'ordre s'était constamment maintenu, reçut de M. Layre l'invitation de se rendre devant la porte des casernes pour protéger la sortie de la garnison. Il était près de trois heures du matin, le jour commençait à poindre ; cette compagnie opéra son mouvement mais elle n'était pas assez forte, ni assez nombreuse pour garnir à rang serrés toute la longueur des casernes ; la gendarmerie, tremblant pour elle-même, ne lui fut d'aucun secours, elle resta appuyée à l'île d'Orange, et parut se placer sous la protection de ceux avec lesquels elle aurait du agir.

La troupe sortit des casernes ; les officiers étaient à sa tête et répondaient aux cris de vive le roi ! poussés par les citoyens. Déjà les officiers avaient dépassé l'aile gauche des casernes, et commençaient à pénétrer dans le chemin d'Uzès ; les soldats suivaient à pas précipités ; le cercle de la populace, toujours plus menaçant, se resserrait ; les efforts des citoyens qui voulaient protéger la troupe devenaient impuissants ; leur ligne était rompue ; la gendarmerie restait immobile.

Le tocsin qui avait sonné toute la nuit avait amené dans la ville une foule d'étrangers armés ; plusieurs Nismois réfugiés à Beaucaire, et qui ne faisaient point partie des corps organisés, étaient accourus et animaient le ressentiment des groupes. Dans ce moment critique, deux coups de feu partirent des rues de l'enclos Mathieu : dès lors le désordre devint à son comble ; toute autorité fut méconnue, toutes représentations inutiles ; les soldats s'enfuirent dans toutes les directions ; la plupart d'entre eux trouvèrent asile dans la ville. Les officiers qui avaient atteint le chemin d'Uzès, gagnèrent à pas précipités les chemins détournés qui conduisent à Saint-Baudile, (*oratoire sur le chemin des moulins*), et se dirigèrent sur le village de Russan. (1)

(1) Trente-deux officiers ou sous-officiers, à la tête desquels était le général Malmont, s'enfuirent presque à travers champs dans la direction du village de Russan. Avant d'arriver à ce village, ils furent entourés et désarmés par les paysans en armes des communes de la Calmette, de Dioons et de Russan, qui les conduisirent à Uzès. Le bruit se répandit dans cette ville que ce général et les militaires qui fuyaient avec lui avaient été pris lorsqu'ils allaient joindre le général Gilly dans les Cévennes ; le peuple se souleva ; l'autorité fut assez heureuse pour les protéger ; mais il fallut, pour apaiser l'émeute, les conduire en prison. Le lendemain, M. de Vallabrix, sous-préfet, les fit élargir, leur donna tous les secours dont pouvaient avoir besoin des hommes dépouillés, et protégea lui-même leur départ en les accompagnants jusqu'au Pont-Saint-Esprit.

Il n'est point étonnant que, dans ce moment la fureur du peuple ait fait plusieurs victimes ; dix soldats périrent, une vingtaine furent blessés (1).

(1) Aucune des brochures du temps n'est d'accord sur le nombre des militaires morts et blessés. Nous avons parcouru nous-mêmes les salles des hospices, et, si notre mémoire est fidèle, nous avons vu dans une salle particulière vingt ou vingt-trois blessés, parmi lesquels était M. le colonel Lefebvre. Les soins les plus

affectueux leur ont été prodigués ; aucun d'eux n'a succombé à ses blessures.

On compta parmi ces derniers le colonel Lefèbre, recueilli à l'hospice, et qui est sorti sain et sauf. Un capitaine d'artillerie fut tué ; il ne méritait pas son sort, et n'était resté en arrière que pour faire respecter les effets d'artillerie que les soldats brisaient dans leur rage.

La gendarmerie eut bientôt à se repentir du peu de fermeté qu'elle avait déployé. Obligés de se disperser, plusieurs gendarmes furent dépouillés et désarmés ; ils virent leurs casernes envahies, et leur colonel ne trouva sûreté pour sa vie que dans l'asile qui lui fut offert.

L'armée de Beaucaire arriva le 18, vers les dix heures du matin ; elle était composée du régiment d'infanterie formé dans cette ville, mais qui n'avait reçu qu'une organisation imparfaite, d'un escadron de chasseurs à cheval qui n'avait point encore d'uniforme et comptait peu de chevaux, et d'une compagnie d'artillerie. Ces troupes étaient suivies par une partie des gardes nationales de Beaucaire, d'Arles et de Tarascon (1).

(1) Le tableau que M. Ch. Durand , auteur d'un libelle intitulé : Marseille , Nismes et ses environs, a tracé de l'armée de Beaucaire, dans sa première partie, chapitre 8 , page 49, appartient plutôt au roman ou au mélodrame qu'à l'histoire. Nous ne prendrons pas la peine de le réfuter.

Il est vrai de dire qu'à leur suite et sans ordre marchait une foule de paysans et d'étrangers, dont les intentions n'étaient pas bien pures ; car, à peine les troupes furent-elles disséminées dans la ville, que le désordre y éclata de toute part. Les maisons MM. Vincens-Mourgue , Crouzat et Rebuffat, des généraux Merle et Gilly, et le café de l'île d'Elbe, furent pillés et dévastés (1).

(1) La maison de M. Vincens-Mourgue, si l'on en croit plusieurs brochures du temps, fut pillée par erreur. Cette explication a été pour nous une énigme, mais non pas une excuse. L'on conçoit facilement comment la fureur du peuple se dirigea sur les maisons des généraux, Merle et Gilly, et sur le café de l'île-d'Elbe ; il nous a été certifié que la maison Crouzat fut dévastée parce que l'on crut que le coup de feu qui, la veille, avait tué le portefaix Mazoyer, était parti de cette maison. Nous n'entendons d'ailleurs légitimer aucun excès ; mais , comme historien, nous cherchons à en signaler les causes. .

Une brochure, qui a pour titre : l'Impartial, offre le relevé des diverses maisons dévastées à Nismes dans la réaction de 1815 , et les réduit à onze. Elle observe que ce nombre se compose de six maisons occupées par des protestants, de quatre occupées par des catholiques, et la onzième mi-partie.

Il faut rendre justice au zèle des commissaires du roi et à celui des officiers du régiment du Gard ; ils se précipitèrent partout où leur présence pouvait être utile. Les commissaires de roi coururent des dangers personnels, dans la maison Mourgue, où l'on parvint à sauver la caisse et à restituer la majeure partie des marchandises pillées. En général les efforts des officiers et des autorités étaient impuissants ; on n'apercevait partout que des figures étrangères, inaperçues pour ainsi dire jusques alors semblables à ces oiseaux du proie qui suivent les armées.

Beaucoup de maisons dans la ville furent menacées ; mais tous les citoyens sentirent la nécessité de s'armer, ils créèrent des corps-de-garde dans toutes les rues ; les quartiers qui n'avaient point encore leurs compagnies provisoires, achevèrent de les former. L'intérieur de la cité fut préservé par ce moyen. La maison de M. Vincens est la seule qui souffrit de la première impulsion donnée au désordre ; il est à remarquer que toutes les autres maisons dévastées étaient situées dans les faubourgs.

Le général de Barre, dont les intentions étaient bonnes, mais qui ne sut point y joindre l'énergie dont il aurait eu besoin à une époque aussi critique, crut contribuer à la tranquillité de la ville en réunissant l'armée et en poussant une reconnaissance du côté de Saint-Césaire. Dans cette sortie, le nommé Imbert dit la Plume, de Nismes, révolutionnaire connu, fut aperçu dans les champs, fuyant ce village où il s'était réfugié, et reçut plusieurs

coups de feu qui lui donnèrent la mort. Le général de Barre, qui voulut empêcher le crime, vit lui-même ses jours menacés.

L'armée rentra dans la ville ; on caserna immédiatement le régiment du Gard et les chasseurs à cheval. Il est difficile de peindre la situation de Nismes rempli de gens armés ; chaque rue était gardée par des compagnies qui n'avaient entre elles aucun mot d'ordre, aucun point de ralliement, aucun signe de réunion. La nuit s'écoula dans les alarmes.

Le lendemain 19, les commissaires du roi, le général et le préfet, convoquèrent, dans une des salles de la préfecture, tous ceux que le choix de leurs concitoyens avait désignés pour officiers dans leurs quartiers. L'autorité n'osa point, par une mesure ferme, licencier ces corps irrégulièrement formés, et organiser d'hors et déjà une garde nationale dans laquelle tous les citoyens amis de l'ordre auraient senti la nécessité de se faire inscrire, et dont on aurait pu exclure ceux que l'on aurait soupçonnés d'être les artisans du trouble. Elle préféra pactiser avec les circonstances, sanctionner en quelque sorte ce qui avait été fait, et donner cependant à cette masse armée, dont les éléments n'étaient pas même connus, un état-major dont les chefs eussent quelque influence.

Tous les officiers déjà nommés, confirmés dans leurs grades, à quelques modifications près, furent invités à aider l'autorité à fixer son choix. C'est ainsi que furent successivement désignés : un colonel, un major, un lieutenant-colonel, trois chefs de bataillon, trois adjudants-majors et trois adjudants sous-officiers (1).

(1) Le choix de colonel tomba sur M. d'Anglas, celui de major sur M. Baragnon père, avocat.

Cet état-major eut l'ordre de former sur-le-champ ses bureaux, d'inviter chaque capitaine de quartier à donner la liste de sa compagnie, d'en réduire sans dislocation le nombre à 24 et d'organiser aussi régulièrement que possible le service des postes que désignerait le commandant de la place (1).

(1) il est facile de sentir que cette garde nationale improvisée, composée d'éléments si divers, méritait à peine ce nom ; mais il ne faut pas la confondre, et c'est ce qu'ont fait tous les auteurs de libelles, avec la garde nationale organisée peu de mois après, à laquelle l'histoire ne rendra jamais assez de justice, mémo en la citant comme un modèle constant de zèle, d'ordre et de discipline.

Nous devons d'ailleurs ajouter que ; malgré les vices de sa première formation, la garde nationale comptait dans ses rangs beaucoup de bons citoyens qui, dans un moment de désordre, ne pouvaient être comptables des fautes d'autrui. Heureux celui qui, dans ces temps critiques, la main sur la conscience, a pu se dire : J'ai fait mon devoir.

Si l'autorité et éloigna quelque faiblesse dans l'organisation provisoire de la garde nationale, elle commit une faute plus grave encore : les volontaires royaux qui avaient suivi le duc d'Angoulême dans la campagne de la Drôme, portaient alors avec orgueil le nom de miquelets qu'on leur avait donné par mépris ; quelques-uns d'entre eux excités par des chefs exaltés, avaient cru devoir se séparer de la garde nationale, et s'étaient réunis dans les cadres de deux compagnies, qui prirent le nom de bataillon de miquelets. Elles ne recevaient aucun ordre de l'état-major ; le général de Barre autorisa, ou souffrit du moins, une mesure impolitique dont les conséquences étaient faciles à prévoir ces corps indépendants servaient de manteau à tous les malveillants (1).

(1) Ils étaient en petit nombre. Nismes avait fourni près de deux mille hommes au prince, et le bataillon de miquelets comptait au plus cent cinquante hommes.

La compagnie commandée par Dupont avait suivi cet exemple, et n'avait pas envoyé son contrôle à l'état-major.

M. de Vogué, parti d'Uzés le 18 au matin, à la tête du bataillon qu'il organisait, s'était réuni,

sur les hauteurs de la Calmette à une compagnie de paysans, commandée par M. le marquis de Valfons ; il avait à sa suite le corps de gendarmes qu'il avait commencé de créer à Uzés, et qui était destiné à demeurer à Nismes pour former le noyau de la gendarmerie du département.

Le 19 juillet, un arrêté du préfet et du commandant du département organisa un conseil de guerre, que l'on mit à la disposition de ce dernier.

La journée du 20 juillet fut un jour de troubles ; une masse de peuple se porta sur la maison Vitte, située dans l'enclos Rey, et la dévasta. Le propriétaire courut les plus grands dangers ; heureusement les chefs de la garde nationale arrivèrent assez à temps pour le couvrir de leur corps, et le conduire au corps-de-garde des casernes où il trouva sûreté.

Presque au même instant, le bruit se répandit que la campagne de Vaqueyroles, située à une lieue de la ville et appartenant à M. Nègre, recélait un dépôt d'armes, et que plusieurs réfugiés Nismois s'y rassemblaient. Un corps armé s'y transporte spontanément et sans ordre ; il se compose en grande partie du bataillon des miquelets et d'autres individus dirigés par un zèle inconsidéré. Les plus grands désordres furent commis à Vaqueyroles ; on mit le feu à un grenier à foin ; il se communiqua à la maison de maître, qui fut presque entièrement incendiée (1).

(1) Les désordres commis à Vaqueyroles sont assez grands sans y ajouter les détails que M. Madier-Montjau a osé donner dans sa pétition à la chambre des députés, lorsqu'il atteste que le cadavre de Mademoiselle Nègre, âgée de quinze ans, a été sorti de son cercueil, outragé, et qu'il ajoute : « Les cannibales conculcaverunt corpus ex animam et super illud minxerunt. » Par cette atroce calomnie, qui doit suffire pour faire connaître l'imagination déréglée du pétitionnaire, on peut juger de la foi que l'on doit ajouter à tout ce qu'il avance.

M. Chartes Durand, qui est bien loin d'avoir respecté toujours la Vérité, parle de l'expédition de Vaqueyroles et de l'incendie des bâtiment, et ne dit pas un mot de la sépulture violée. Le révérend Perrot, dans son rapport aux non conformistes d'Angleterre, se borne à dire : que les restes d'une jeune demoiselle furent exhumés et jetés dans les flammes qui consumaient le bâtiment. Toutes les brochures royalistes et notamment celle de M. d'Arbaud-Jouques nièrent le fait. Lauze de Perret, qui avait recueilli tous les bruits populaires les plus exagérés, et qui est entré dans les détails les plus minutieux sur les crimes vrais ou faux attribués aux royalistes, rapporte tome II, page 212, « que M. Nègre neveu avait perdu sa fille, âgée de dix ans ; qu'il l'avait fait ensevelir contre un des pavillons du château ; que sa tombe avait été recouverte de terre, et la porte d'enceinte murée ; que les dévastateurs, apercevant un mur nouvellement bâti, crurent que de l'argent pouvait y être caché, le démolirent et cherchèrent à fouiller l'a tombe ; mais que l'odeur du cadavre les fit renoncera. y entrer.

Certes, MM. Perrot et Lauze de Perret nous ont présenté un fait criminel dans toute sa laidéur ; mais, du moins, tel qu'ils l'ont dépeint, il est possible, il est même croyable dans un temps de désordre ; il était réservé à M. Madier-Montjau de créer des détails invraisemblables.

L'autorité, se méfiant de ses forces, ne connut pas tout le parti qu'elle aurait pu tirer du zèle des bons citoyens, dont la plupart gémissaient de ces excès. Elle prit cependant plusieurs mesures : un arrêté du commissaire du roi, à la date du 20 juillet, en promettant sa protection à tout Français sans distinction de croyance, ordonnait à tous les citoyens qui avaient quitté leur domicile de rentrer dans leur commune (1).

(1) Les libellistes ont osé présenter cette mesure comme un piège qui n'avait pour but que de rendre les assassinats plus faciles.

Une circulaire du préfet, du même jour, donnait des instructions aux maires, pour parvenir à dissiper les rassemblements qui se formaient. Deux arrêtés furent rendus le lendemain 21 : l'un prescrivit de restituer aux dépôts publics., dans chaque commune, toutes les armes de guerre et tous les fusils de calibre ; l'autre prohiba, sous des peines sévères, tous les désarmements illégaux.

Plusieurs commissaires, choisis parmi les citoyens les plus influents de la contrée qu'ils

habitaient, furent envoyés, sous le nom d'officiers pacificateurs, dans la Vaunage, les Cévennes et la Gardonnenque.

Des rassemblements se formaient dans cette dernière contrée, et se réunissaient dans la plaine de la Bitarelle (*commune de la Calmette au nord de Nîmes*) : on y annonçait publiquement l'arrivée prochaine du général Gilly ; un individu y parut prenant le titre de son aide-de-camp. Le général de Barre sortit une seconde fois de Nîmes, à la tête des troupes qu'il commandait, pour dissiper les mécontents, qui n'attendaient pas son arrivée. Cette seconde excursion ne fut point encore sans dangers pour le général, dont les jours furent menacés par les 'corps irréguliers qui faisaient partie de ses troupes, et lui firent sentir la nécessité de renvoyer dans leurs foyers les gardes nationales de Beaucaire, de Tarascon et d'Arles, et de purger la ville de tous les étrangers qui n'avaient, plus de prétextes pour y rester.

Une mesure non moins salutaire fut adoptée le 24 ; on força la compagnie de Dupont de se réunir à la garde nationale, et on lui donna un autre capitaine : Il est vrai que, soit faiblesse, soit ignorance de l'autorité Dupont continua sans titre de porter longtemps encore l'habit de garde national, et d'y joindre quelquefois l'épaulette ; mais il n'avait aucune bande sous ses ordres. S'il commit quelques exactions dans les villages, s'il fut coupable de meurtres, ces crimes lui appartiennent isolément, et il n'eut pour complices que quelques individus disposés à le suivre. Du reste, sa célébrité a été singulièrement exagérée ; on a mis sur son compte beaucoup de méfaits auxquels il était étranger.

Si la situation de Nîmes était loin d'être tranquille, les campagnes de la Gardonnenque et des Cévennes s'agitaient dans un sens opposé. Des réfugiés Nismois et des malveillants les parcouraient ; ils y soulevaient les esprits ; des réunions armées se formaient. Le major de la garde nationale de Nîmes, à la disposition duquel on mit le corps de gendarmerie amené par M. de Vogué, et trois compagnies de la garde nationale, reçut du général de Barre l'ordre de se diriger sur Uzès, de se faire aider dans son opération par les gardes nationaux de cette ville, et de désarmer, jusques aux frontières de l'arrondissement d'Alais, les communes de la Gardonnenque situées sur la rive gauche du Gardon. Il obéit ; mais, dès l'arrivée à Montaren de ce corps, composé d'éléments divers, l'indiscipline des gendarmes devint d'un funeste exemple. La maison d'un officier retraité nommé Sabatier fut dévastée par eux.

Le chef du corps expéditionnaire comprit alors les dangers de sa mission, et l'impossibilité où il serait d'empêcher que des désordres fussent commis s'il suivait à la lettre ses instructions, et parcourait les communes qui lui étaient désignées, surtout celle d'Arpaillargues dont le nom rappelait de fâcheux souvenirs et évoquait des ressentiments.

Il se dirigea par des chemins détournés sur Saint-Chaptes, à l'extrémité de la ligne qu'il devait parcourir ne put éviter quelques excès particuliers, surtout à Garrigues ; courut des dangers personnels , donna l'ordre à la garde nationale de se retirer sur son territoire ; invita tous les maires des communes désignées pour être désarmées, à se rendre à Saint-Chaptes ; s'entendit avec eux pour que les fusils, produits du désarmement, fussent apportés dans cette commune, et s'empressa dès le surlendemain de rentrer dans Nîmes (1).

(1) *Dans le cours de cette expédition, le corps des gendarmes, dont le commandant prétendit avoir des instructions particulières, se sépara du détachement d'infanterie sorti de Nîmes, et arrêta deux individus qui furent conduits dans les prisons d'Uzès ; ils firent partie des malheureux qui périrent quelques jours après sur l'Esplanade.*

Au moment où le détachement rentrait dans Nîmes, le nommé Jacques Combe fut tué sur le chemin d'Alais, non loin du cimetière des protestants. M. Lauze de Perret , tome II, page 250, a erré en attribuant l'assassinat de Combe à un détachement qui sortait de Nîmes. Je le rapporterai tel que je l'ai vu et connu :

« Jacques Combe, garçon boulanger; s'arrêta devant le détachement qu'il vît défilé ; il salua l'officier qui était en tête, et son salut lui fut rendu ; il avait déjà dépassé le détachement, lorsqu'il fut rencontré par deux

hommes armés errants, beaucoup trop communs, dans ces temps de désordre. Dans ce moment, un coup de feu se fit entendre sur-le-champ, l'ordre fut donné à un officier, M. Compati, de savoir ce qui s'était passé, et d'épargner, s'il était possible, un crime. Il était à cheval, il s'élança au galop ; le détachement avait fait halte et attendait son retour. Il nous apprend que Jacques Combe n'est plus ; qu'il a été atteint d'un coup de feu au moment où, invité à s'arrêter, il avait pris la fuite. Son cadavre gisait dans une vigne à quelque distance du chemin. Il nous rapporta. un portefeuille trouvé sur lui ; il contenait, et nous avons nous-mêmes vérifié le fait, deux billets s'élevant la somme de 500 fr, qui furent restitués à son oncle, une cocarde tricolore et une espèce de carte ou signe de ralliement, sur laquelle l'on voyait l'empreinte d'un aigle et une légende dont les expressions ont échappé à ma mémoire, ayant, après plusieurs années, jeté le portefeuille au feu. » Lauze de Perret, qui a parlé à diverses-reprises de l'assassinat de Combe, ne s'éloigne pas de notre version, et est forcé de rendre justice au commandant du détachement.

La ville jouissait d'une, espèce de calme ; M. de Vogué avait été envoyé, avec le bataillon formé à Uzès et un détachement d'artilleurs, pour occuper la citadelle du Pont-Saint-Esprit. L'on avait reçu l'ordonnance royale qui révoquait les pouvoirs, donnés au duc d'Angoulême et faisait tomber par une conséquence nécessaire ceux des commissaires extraordinaires qu'agissaient au nom du roi.

Le conseil de guerre avait commencé ses opérations, et plusieurs procédures étaient entamées contre les officiers qui avaient fait partie du bataillon sacré, accusés en masse de devoir provoqué le soulèvement du 3 avril, et d'avoir marché contre le prince..

Le premier qui fut mis en jugement était un Piémontais né à Coni ; son nom était Antoine Deferaldi ; il était resté à Nismes dans la plus parfaite sécurité, calculant l'espoir de l'impunité sur le nombre des coupables.

On l'arrêta facilement. Condamné par le conseil de guerre, son jugement fut cassé par le conseil de révision ; mais un second conseil de guerre confirma la première décision, et Deferaldi fut fusillé à Nismes sur la place des Carmes.

On le regarda généralement comme une victime offerte en holocauste aux passions du moment.

Il mourut avec courage et en chrétien. Une ordonnance royale arrêta les opérations du conseil de guerre, qui ne mit plus en jugement à Nismes que des militaires accusés de crimes isolés (1).

(1) Lauze de Perret prétend que cette ordonnance, qui amnistiait chez les militaires tous délits de rébellion postérieurs au 23 mars, était connue à Nismes lorsque Deferaldi fut exécuté.

Nous nous bornerons à rapprocher les dates. L'ordonnance porte la date du 24 juillet; Deferaldi a été exécuté le 28, et jugé la veille. L'ordonnance royale était-elle parvenue à Nismes ? était-elle connue?

Les effets de l'ordonnance royale qui, avait révoqué les pouvoirs du duc d' Angoulême dans le Midi, ne se bornèrent point à faire cesser ceux des commissaires extraordinaires : Louis XVIII désigna pour toutes les places des fonctionnaires publics de son choix, sans égard pour les nominations déjà faites par le prince. Il conféra à M. d'Arbaud-Jouques les fonctions de préfet du Gard, et M. Grenier, avocat de Montpellier, vint remplacer, par ses ordres M. Vidal, commissaire-général de police (1).

(1) Capefigue, tome III, page 10 et suivantes, nous apprend que le duc d' Angoulême fut extrêmement sensible à la révocation des nominations qu'il avait faites, et auxquelles le ministère n'avait eu aucun égard. Il témoigna son mécontentement ; les ministres feignirent de n'avoir pas connu les pouvoirs en vertu desquels il avait agi ; il céda, mais partout en province, dit M. Capefigue, les préfets ministériels éprouvèrent de grandes résistances, et l'action du ministère fut suspendue sur plusieurs points.

M. d'Arbaud-Jouques se rendit à Nismes le 30 juillet pour prendre possession de ses fonctions, et s'annonça par une proclamation ; mais il éprouva quelque résistance de la part de M. de Calvière, qui refusa d'abdiquer sans un ordre exprès du prince.

L'arrivée de M. d'Arbaud-Jouques, devint le signal de nouveaux excès, et, dans la nuit du

1er au 2 août, on eut à gémir sur plusieurs meurtres. (1)

(1) Ce fut à cette époque que fut tué un officier retraité nommé Bouvillon, dont la mort a motivé la condamnation de Truphémé, boucher de Nîmes, un des consorts de Dupont.

Quelles furent les causes de ce mouvement ? L'histoire les recherche.; la calomnie en a signalé plusieurs, mais l'amour de la vérité repousse de perfides insinuations : l'historien n'accuse pas sans preuves. Il n'était pas besoin d'ailleurs d'employer de grands moyens pour encourager à cette époque, à Nîmes, les artisans de troubles.

L'arrivée de M. d'Abaud-Jouques, la révocation des fonctions attribuées au préfet, au général et au commissaire-général de police, firent craindre à la population inquiète un mouvement rétrograde de la restauration, et les passions furent facilement mises en jeu.

Un événement particulier vint augmenter les déments de désordre. Un royaliste blessé à l'attaque des casernes avait succombé à ses blessures ; son convoi (*mortuaire*), suivi d'hommes armés, parcourait les boulevards le 1er août, et semblait appeler la vengeance. L'autorité fit tout ce qu'elle put tout ce qu'elle dut pour calmer l'effervescence (1).

(1) Nous devons rendre M. de Calvière la justice, qu'il se transporta lui-même dans toutes les rues de Nîmes pour arrêter le désordre, et publia le lendemain une proclamation qui tendait au même but.

Uzès n'était plus tranquille, et un funeste quiproquo amena la crise la plus sérieuse. Le nommé Pascalet, traceur, sorti du corps-de-garde et sur le point d'entrer dans sa maison, fut tué, à huit heures du soir, d'un coup de feu tiré par un homme embusqué.

La rumeur publique attribua, à l'instant même, ce meurtre à un protestant nommé Meynier, garçon boulanger. A peine cet événement fut-il connu et dénaturé par les bruits populaires (1), qu'un rassemblement se forma ; la maison de Meynier est envahie, et tous les membres de cette famille qui peuvent être atteints, tombent sous les coups des assassins.

(1) L'auteur du meurtre de Pascalet, qui fut involontaire, est aujourd'hui bien connu, et doit gémir sans doute sur les suites de son imprudence.

Les excès ne se bornèrent point à la maison Meynier : la femme Roche et le nommé Court périrent dans d'autres quartiers ; plusieurs maisons furent pillées. L'autorité sans force ne put arrêter le désordre. Le maire et le sous-préfet compromirent en vain leurs jours, les agitateurs l'emportèrent ; et ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que ; parmi ceux qui excitaient la populace et semblaient diriger les coups ; on distinguait un protestant nommé David Daumon, qui a renié à diverses reprises sa foi politique et a terminé sa carrière dans le mépris.

Les excès, les pillages de la nuit ; avaient en quelque sorte un prétexte dans la mort de Pascalet ; mais le lendemain, Uzès eut à déplorer d'être le témoin d'une de ces scènes de cruauté froide et réfléchie qui n'admettent pas d'excuses. Six malheureux étaient détenus dans les prisons d'Uzès pour délits politiques ; ils en furent successivement arrachés de deux à deux, conduits sur l'Esplanade, et fusillés aux acclamations d'une horde barbare. En vain, à trois reprises différentes, deux prêtres respectables veulent calmer les assassins ; en vain ils emploient les exhortations, les prières, et tombent à genoux devant le funeste cortège dont ils s'efforcent d'arrêter la marche, ils sont repoussés et le crime triomphe.

On assure que le chef des agitateurs, ce même David Daumon, le sabre nu à la main, présidait au meurtre, et décriai, lorsque la dernière victime eut succombé : Amis, c'est assez, la vengeance du peuple est satisfaite (1).

(1) Histoire des Révolutions d'Uzès, par Pontécoulant, page 32.

Un long espace de temps avait été employé à commettre le crime (1) ; et l'autorité, désespérant sans doute de ses efforts , retranchée dans l'Hôtel-de-Ville, n'avait rien fait pour rétablir le calme.

(1) Le concierge des prisons d'Uzès résista longtemps avec courage, et refusa, de livrer les prisonniers. Il est prétendu qu'il y fut enfin autorisé par un ordre de commandant de place. On a dit que cet ordre était purement verbal.; le sous-préfet, M. de Vallabrix, dans un mémoire justificatif que nous avons eu sous les yeux, prétend que l'ordre était écrit et qu'il s'en est convaincu. Il est certain que, dans ce cas, l'audace et la confiance des assassins ne devaient plus connaître de bornes.

Nous devons dire cependant, à sa justifications qu'elle 騁ait priv馥 de toute esp鐵e de forces (1) ; que presque tous les royalistes influents et courageux 騁aient avec M. de Vogu
• • Pont-Saint-Esprit, et avaient compos • spontan驚ent le cadre des bataillons qui s'y formaient (2).

(1) Elle n'avait pas même à sa disposition un garde forestier : tous ceux du département avaient été provisoirement organisés eu Compagnies et se trouvaient à Nismes.

(2) Nous les connaissons presque tous, et nous ne doutons pan que leur présence n'eût maintenu l'ordre et le Calme.

L'on n'imagina rien de mieux pour calmer le peuple que d'autoriser une levée de deniers, qui furent distribués à la famille de Pascalet et aux plus indigents parmi les fauteurs même du crime. Quelques citoyens respectables voulurent bien se prêter à être les intermédiaires de cette mesure illégale ; et elle s'opéra sans violence. Les riches protestants qui croyaient leurs jours menacés, quoi que tous eussent déjà trouvé des asiles dans les maisons catholiques, s'empressèrent de remplir la somme demandée (1).

(1) Sur la foi des libellistes, M. Lacrosette a avancé, page 387, que toutes les maisons des protestants furent livrées au pillage. On est fâché de trouver une pareille assertion de la bouche d'un historien estimable. Beaucoup trop de désordres eurent lieu, mais plusieurs maisons furent dévastée ; la plus considérable fut celle de M. Lombard, greffier du tribunal ; mais la vérité est assez affligeante pour l'humanité, sans y joindre l'exagération.

M. Lacrosette ajoute que les malheureux arrachés aux prisons furent fusillés sous les fenêtres de M. de Vallabrix et en sa présence. M. de Vallabrix , depuis longtemps sous-préfet de l'arrondissement d'Uzès, tenant à une ancienne famille, était incapable d'autoriser le crime. La vérité est qu'entièrement dépopularisé auprès de la bande qui régnait alors à Uzès, certain d'exposer ses jours sans utilité, il n'osa point se mettre au devant des assassins. Sa maison, d'ailleurs, était remplie de plusieurs riches protestants réfugiés chez lui; il y recelait une famille entière, et se fit garder à domicile pour veiller à la sûreté du dépôt dont il s'était chargé. Nous devons. lui rendre toute la justice qui lui est due : comme homme, M. de Vallabrix n'a aucun reproche se faire ; comme administrateur, il a manqué de fermeté.

Au moment où le désordre régnait dans Uzès un faible détachement de cavalerie de la garde nationale de Nismes y arrivait. Impuissant pour rétablir l'ordre, il continua sa marche (1) : une mission importante l'appelait au Saint-Esprit.

(1) Il n'était composé que de huit hommes.

Le maréchal Suchet avait dirigé sur cette ville un dépôt immense d'artillerie (1) et d'armes, débris de toutes nos armées.

(1) Les pièces d'artillerie seules s'élevaient à trois cent trente.

Les Autrichiens s'avan輦lient sur la rive gauche du Rh • e ; on craignait qu'ils n'entrassent

dans le Gard, quoique la convention pass^馥 avec eux s'y oppos^穰 jusques alors, et qu'ils ne cherchassent · s'emparer de ces restes pr^植ieux. M. de Vogu · commandant la citadelle de Saint-Esprit, charg · de les diriger par le Rh · e sur Aigues-mortes, demandait d'黎re aid^馥ans les d^騁ails de cette op^騁ation. Les charrettes de tous les cultivateurs furent requises à plusieurs lieues à la ronde ; dans peu d'heures, tous les bateaux furent déchargés et l'artillerie mise à l'abri d'un coup de main sur, la rive droite du Rhône.

La mission du détachement de Nismes avait un autre objet : l'armée de la Drôme commandée par le duc d'Angoulême à l'époque où elle fut licenciée, n'avait déposé qu'une partie de ses armes ; la plupart des soldats, dans leur désespoir, les avaient brisées ou données à leurs hôtes plutôt que de les livrer. Plusieurs de ces fusils avaient été rachetés sous main pendant les cent jours, et transportés plus tard à la citadelle du Saint-Esprit : ils étaient destinée à la garde nationale de Nismes le commandant du détachement était chargé de les recevoir.

Une chose remarquable , c'est qu'au milieu de l'agitation du département du Gard, la foire de Beaucaire, renvoyée au 11 août, se tint ; la confiance qu'inspirait la restauration et la stagnation où était resté le mouvement commercial paralysé pendant les cent jours, produisirent un tel effet que l'affluence, fut presque la même que dans les années paisibles, et qu'il se fit un grand nombre d'affaires.

Le duc d'Angoulême avait fait connaitre sa volonté, et annoncé par une proclamation du 12 août la révocation de tous ses pouvoirs. Les fonctionnaires publics nommés par lui cessèrent leurs fonctions ; M. d'Arbaud-Jouques vint défivement prendre possession de la préfecture du Gard le 16 août ; M. de Calvière et le général Barre se retirèrent.

L'arrivée de M. d'Arbaud-Jouques fut suivie nouveaux désordres ; la nuit du 20 au 21 août est devenue en quelque sorte célèbre dans les annales de Nismes, par l'exagération que les libelistes ont donnée au récit des crimes qui furent commis dans cette nuit fatale ; mais il n'est que trop certain que deux femmes furent assassinées au faubourg du chemin de Montpellier, et que cinq hommes périrent, soit dans ce faubourg, soit dans celui de l'enclos Rey.

On a cherché à lier ces assassinats avec l'influence que le parti royaliste voulait, dit-on, exercer sur les élections qui devaient avoir lieu le surlendemain 22. C'est une atroce calomnie ; il n'y avait aucune coïncidence entre les crimes du 20 août et les prétentions des députés qui furent élus. Les crimes furent, dans certains quartiers, le résultat de quelques vengeances particulières trop faciles alors à exercer, et ils furent, dans le chemin de Montpellier, l'ouvrage de paysans étrangers, attirés la nuit des villages voisins par l'impunité du désordre.

La garde nationale, Malgré sa composition peu homogène, repoussa dans une adresse la solidarité de ces crimes, et fit, de son côté, tout ce qu'elle put pour les réprimer. Les officiers furent tous, pendant plusieurs des nuits suivantes réunis en garde d'élite, et firent eux-mêmes des patrouilles commandées par les chefs du corps.

Ce qui prouve à quel point l'impunité protégeait les vengeances, particulières, c'est l'assassinat de M. Affourtit, ancien banquier, deux fois, failli, tué aux portes de sa campagne, dans un pays presque entièrement protestant, et dont la mort doit être nécessairement placée hors du cercle des délits politiques (1).

(1) Les libelistes ont osé l'y comprendre.

Les élections eurent lieu le lendemain 22 ; jamais assemblées électorales ne furent plus complètes, et nous ajouterons plus tranquilles (1) : tous les électeurs qui s'y rendirent , y trouvèrent sûreté.

(1) Quant à l'assertion de M. Madier-Montjau, que, la veille des élections, un tombereau, escorté par Trestailon et Truphémy, traversa trois fois la ville chariant des cadavres, elle ne mérite que le mépris. M. de Castelnau, électeur et protestant, dans une lettre sur les élections de 1818, imprimée en 1819, s'est chargé de lui donner un démenti.

Nous avons tracé une peinture fidèle des désordres de cette époque. Nous avons rapporté les assassinats commis dans la nuit du 20 au 21 août; le tableau en est déjà assez affreux pour ne pas le charger. Mais, ce qui est vrai, ce qui sera répété et attesté par tout homme de bonne foi, c'est que jamais élections ne furent plus paisibles : tout le monde, dit M. de, Castelnau, vota en sûreté.

S'il y eut du danger, ce ne fut que pour les électeurs royalistes qui avaient à traverser, en se rendant à Nismes, la contrée de la Gardonnenque encore soulevée : M. l'abbé Desgrigny, assassiné à un quart de lieue du village. de Maruéjols-lez-Gardons, en fit la triste expérience (1).

(1) M. l'abbé Desgrigny revenait des élections de Nismes, et s'était arrêté, le 24, un château qu'il possédait dans la commune de Maruéjols-lez-Gardon ; il crut pouvoir, le lendemain, aller dîner chez un de ses voisins, à un quart de lieue du village. Il retournait chez lui dans la soirée, lorsqu'il est rencontré par trois individus qui l'assaillent à coups de fusil ; il fuit derrière un arbre, il est poursuivi, une balle lui casse la cuisse ; il tombe ; ses assassins se préparaient à l'achever, lorsqu'un enfant, témoin du crime, pousse des cris qui leur font craindre d'être reconnus, et ils s'éloignent. Le blessé reste plusieurs heures sans secours, la gangrène se déclare, et les gens de l'art arrivèrent lorsqu'il n'y eut. plus de remède.

Il a été impossible à M. Lauze de Perret de nier le crime ; mais il l'a attribue au mouvement qui s'opérait, à cette époque, autour du village de Ners, et a prétendu qu'il n'aurait pas été commis sans l'arrivée des bandes royaliste.

Les choix de l'assemblée électorale furent tous inévitables. M. de Vogué commandait le département depuis le départ du général de Barre ; ceux d'hommes poussaient plus loin que lui l'abnégation de soi même et la haine du désordre. M. de Trinquelague, avocat-général près la cour royale, jouissait d'une réputation méritée par ses talents et sa conduite politique. M. le baron Jules de Calvière avait rendu de grands services à la cause royale. Il est peut être vrai de dire que le parti Protestant, qui, depuis cette époque, a acquis tant de forces sous le masque du libéralisme, n'osa point alors présenter des candidats qui lui appartenissent, et réunit ses voix aux voix royalistes ; mais il parut à l'assemblée électorale ; il était en nombre sur les listes, et peu d'entre eux manquèrent à l'appel. C'est un fait qu'un électeur protestant a reconnu lui-même, en réponse aux pamphlets par lesquels on a cherché à égaler l'opinion publique sur les élections de Nismes en 1815.

Il est certain encore que le corps électoral, malgré la divergence des opinions individuelles, paraissait entraîné tout entier par la pensée que le roi devait user de sa toute-puissance pour comprimer le parti qui avait cherché à le renverser du trône. Une adresse fut rédigée dans cet esprit, et sembla présager la chambre introuvable de 1815. Ceux qui envisageaient sous ce point de vue la conduite qu'aurait dû tenir à cette époque Louis XVIII, avaient-ils tort ou raison ? Le problème politique n'est pas résolu, même par les événements postérieurs, que le système indiqué par l'opinion de 1815 aurait peut-être prévenus (1).

(1) Il a fallu pendant quinze ans travailler l'esprit public et pervertir la génération qui se formait, pour arriver à une nouvelle révolution. D'un autre côté, on ne peut se dissimuler la nécessité de faire des concessions au mouvement intellectuel qui s'opérait chez tous les peuples.

Les troubles éclatés à Uzès, l'agitation de Nismes, les rassemblements qui se formaient dans la Gardonnenque, nécessitèrent l'appel de forces étrangères, et les autorités du Gard furent obligées de consentir à y laisser pénétrer une division autrichienne, quoiqu'elles se fussent opposées jusques alors à son arrivée, pour ne pas compromettre

les subsistances des troupes qui étaient stationnées dans le Gard (1).

(1) On peut consulter sur ce fait la correspondance de M. d'Arbaud-Jouques, et les pièces justificatives qu'il a fait imprimer à la suite de l'ouvrage qu'il publia en 1818, page 148.

La première colonne étrangère entra dans Nismes le 23 (1) ; on avait préparé pour elle des baraques sur le Cours-Neuf ; et, pour rendre une partie des casernes libre, on fit partir et l'on dirigea sur Alais le régiment de chasseurs à cheval, qui s'organisait alors sous le commandement de M. le marquis de Calvière.

(1) Quoique les Autrichiens se présentassent en alliés, il n'existait aucune sympathie entre eux et le parti royaliste que l'on accusait de les avoir appelés à Nismes. Le peuple Nismois les regardait comme étrangers, et observait avec une espèce d'orgueil qu'ils se gardaient avec crainte dans leurs postes, comme s'ils étaient en pays ennemi.

Ces mêmes sentiments animaient les Vendéens. L'histoire a été forcée de leur rendre justice ; et la postérité la plus reculée connaîtra l'offre qu'ils firent à l'armée de la Loire de grossir ses rangs pour chasser l'étranger de la France.

(Voyez Lacretelle, tome 1 page 345.)

Ce corps devait traverser la Gardonnenque ; mais sa marche ne présentait aucune apparence hostile ; la plupart des « hommes qui le composaient n'étaient point encore en uniforme ; plusieurs d'entre eux, sans armes, conduisaient des chevaux en laisse. Partis de Nismes le 23, et arrivés sans défiance à Boucoiran, à 4 lieues de Nismes, ils trouvèrent la Gardonnenque soulevée : un rassemblement occupait déjà les hauteurs de Ners.

M. de Calvière crut pouvoir cependant y envoyer un détachement pour trouver des logemens (1) ; mais à sa vue tout le village s'émeut, les rassemblements grossissent, et le détachement est obligé de revenir sur ses pas. Dans ce tumulte, un officier de chasseurs est légèrement blessé ; le maire de Ners est tué d'un coup de feu. Les deux partis se sont mutuellement reproché sa mort ; mais, si l'histoire ne peut faire connaître la vérité sur un événement aussi malheureux, elle doit du moins justifier M. de Cabrières, officier commandant le détachement , auquel la calomnie des libellistes n'a pas craint d'imputer un lâche assassinat.

(1) Dix lieues séparent Alais de Nismes, et l'on compte d'une ville à l'autre deux étapes. La troupe, commandée par M. de Calvière, suivait donc la route militaire, et devait nécessairement s'arrêter à Boucoiran. Il était d'usage constant que, lorsque ce village ne présentait pas assez de logements pour les troupes de passage, on en dirigeait une partie sur Ners ; c'est ce qui fut fait dans cette circonstance.

Tous les habitants des contrées voisines de Ners, soit qu'ils fussent soulevés par le fanatisme, par leur dévouement politique à la cause de Napoléon, et l'espoir de créer une Vendée patriotique, soit qu'ils fussent poussés *(ainsi que leurs écrivains l'ont publié)* par l'erreur et la croyance qu'ils étaient appelés à défendre leurs foyers menacés, prirent les armes. Le 24 au matin, le rassemblement grossit et poussa même , sur la rive opposée du Gardon, des reconnaissances qui menaçaient les chasseurs de M. de Calvière encore stationnés à Boucoiran. Ce corps mal armé, embarrassé de ses bagages et des chevaux menés en laisse, se replia sur Uzès, se promettant sans doute de se diriger sur Alais par la route qui traverse les champs d'Yeuzet.

Le préfet du Gard , d'accord avec M. le prince de Staremborg, prit la résolution de faire marcher les troupes autrichiennes pour dissiper les révoltés. Un fort détachement d'infanterie partit de Nismes, précédé par des chasseurs Tyroliens ; il trouva les rebelles en armes ; un engagement eut lieu, mais la victoire ne resta pas longtemps indécise : des paysans indisciplinés, quelque nombreux qu'ils fussent, ne pouvaient tenir contre des

troupes régulières, et s'enfuirent bientôt dans toutes les directions sans être poursuivis. Cependant trois paysans de Ners avaient été pris sur le champ de bataille, les armes à la main. Ils furent traduits à Nismes, jugés par un conseil de guerre autrichien, et fusillés par ordre du prince de Staretnberg.

On célébrait à Nismes, le 25, la fête de Saint-Louis ; un Te Deum était chanté sur l'Esplanade où l'on avait dressé un autel, entouré par les troupes autrichiennes et françaises, ainsi que par la garde nationale : on avait profité de cette solennité pour bénir les drapeaux destinés à cette garde. Ce fut pendant la cérémonie que l'on apprit le combat de Ners et qu'arrivèrent les trois prisonniers qui périrent victimes de la précipitation avec laquelle ils furent jugés par les Autrichiens (1).

(1) Témoin oculaire et auriculaire du fait , nous le rapporterons sans commentaire ; notre récit différera, et de celui des libellistes, et même de celui présenté par M. d'Arbaud-Jouques ; mais nous garantissons la fidélité de notre mémoire.

La cérémonie militaire et religieuse qui venait d'avoir lieu sur l'Esplanade était terminée, et les troupes étaient sur le point de se retirer. Le. préfet du Gard et le prince de Staremborg restèrent encore assis sur un des bancs en face de l'autel ; je me trouvais à leur côté. Un officier autrichien d'ordonnance arrive et remet des dépêches au prince. Il les lit, se retourne vers M. d'Arbaud-Jouques, et lui dit : « Une rencontre a eu lieu entre mes troupes et les révoltés de Ners ; on m'amène trois prisonniers, que faut-il en faire? - Ils sont vos prisonniers, répond le préfet ; c'est à vous prononcer sur leur sort. »

Nous l'avouons : dans ce moment nous ne centimes pas toutes les conséquences de cette latitude donnée par l'autorité française à la justice autrichienne. M. d'Arbaud-Jonques ne le sentit pas lui-même peut-être ; car cette concession ne se renouvela plus, et tous ceux qui furent par la suite arrêtés par les Autrichiens dans les pays révoltés et traduits dans les prisons de Nismes furent réclamés et mis sous la sauvegarde des tribunaux français.

Quoi qu'il en soit, les troupes quittent l'Esplanade ; les Autrichiens rentrent dans leurs casernes ; un simularfe de conseil de guerre est réuni au milieu de la cour même. Ce tribunal prononce, sans s'asseoir, sur le sort des prisonniers, et la sentence est exécutée sur-le-champ. Ces derniers détails nous ont été donnés par le commandant de place, auquel le prince de Staremborg avait fait intimer par avance l'ordre d'envoyer les brancards de l'hôpital pour emporter les cadavres.

Le caractère du mouvement de Ners ne pouvait d'ailleurs être douteux; un arrêté pris par le préfet 1815. du Gard consigne en fait que la contrée révoltée avait donné asile à tous les soldats déserteurs et à tous les fédérés réfugiés des villes de Montpellier, d'Avignon et de Tarascon, et que la population était mise en mouvement sous divers prétextes; il constate comme certain , que le zèle de Ners avait péri victime de son zèle de la main des révoltés.

Mais ce rassemblement était, il faut en convenir, beaucoup moins important qu'on ne l'a publié. La crainte, les manoeuvres des agitateurs et surtout celles des réfugiés Nismois contribuèrent principalement à le former. On s'empressa sagement de l'étouffer ; on craignait qu'il ne s'étendît aux hautes Cevennes, qu'il ne fût joint par les débris de l'armée de la Loire, et que le général Gilly, qui était encore dans ces contrées, ne se mit à la tête des rebelles : il est certain qu'alors les troubles se seraient prolongés.

Comme l'agitation ne se bornait pas aux environs de Ners, et qu'elle s'étendait dans une grande partie du département, le préfet ordonna que les troupes autrichiennes seraient réparties dans toutes les communes désignées par son arrêté comme servant de foyer à ce mouvement, que tous les étrangers sans passeport seraient obligés d'en sortir, ou incarcérés et traduits à Nismes.

L'arrêté du préfet reçut son exécution : chaque ville ou bourg un peu important des Cevennes, de la Vaunage et de la Gardonnenque, reçut des garnisons autrichiennes (1).

(1) Le, général Nieperg, qui commandait l'armée autrichienne cantonnée dans le Gard, fit précéder ses troupes par une proclamation, et il faisait connaître sa mission et la position du pays qu'il avait à pacifier. Cette déclaration ne saurait être suspecte dans sa bouche.

NDLR : Lire dans NEMAUSENSIS, rubrique de Nîmes, à 1815, les deux articles l'un sur « Les Autrichiens à Nîmes » avec sa suite sur « Adam Von Niepperg », qui se logea dans l'hôtel particulier du général d'Empire Merle situé sur les quais Nord du Jardin de la Fontaine à Nîmes.

